

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 05 octobre 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, mardi 12 octobre 2021 à 19 heures à la mairie de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 31 août 2021
- Désignation d'un nouveau délégué au SDE 04
- Approbation du rapport 2021 de la CLECT
- Décision modificative n° 3 BP Commune
- Renouvellement contrat déneigement avec EURL BOYER
- Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Etaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Cathy RAMBAUD, Caroline SOUTEYRAND, Kévin DELAYE, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux,

Absent excusé : Denis BAUDRON

Absente : Sophie PENAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Guy RAIMON est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 31 août 2021

Le compte rendu de la réunion du 31 août 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM12102021-1-Désignation d'un nouveau délégué au SDE04

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04), le conseil avait, lors de sa séance du 08 juin 2020, désigné 3 titulaires (M. PIN, PELAGIO et FABRE) et 2 suppléants (Mme PENAUD et M. LAFOND). M. PELAGIO renonçant à cette désignation, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau titulaire selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège de DIGNE/BARREME.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne, à l'unanimité, M. Kévin DELAYE en remplacement de M. PELAGIO. Les délégués communaux au SDE 04 sont alors :

3 Titulaires :

- Jean-Louis PIN
- Kévin DELAYE
- Jean-Claude FABRE

2 Suppléants :

- Benjamin LAFOND
- Sophie PENAUD

DCM121021-2-Approbation du rapport 2021 de la CLECT sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2020 – Compétence Gestion des eaux pluviales urbaines

En application de l'article 1609 nonies C du code des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT sur l'évaluation du transfert des charges au 1^{er} janvier 2020 de Provence Alpes agglomération.

Le maire donne lecture du rapport 2021 de la CLECT pour la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conformément au code général des impôts et à l'évaluation des charges transférées impactant le montant des attributions de compensation 2022.

M. Benjamin LAFOND rejoint la séance à 19 heures 15 minutes.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la communauté d'agglomération : Provence Alpes Agglomération ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu le rapport de la CLECT joint ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport de la CLECT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2020, qui arrête le montant des charges transférées au 1^{er} janvier ;

- DIT que cette décision sera notifiée à Madame la Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération

DCM12102021-3-Décision modificative n° 3 – BP Commune

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications sur le budget principal.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
c/6256	: - 14 000.00 €
c/6257	: - 14 000.00 €
c/6574	: + 66 500.00 €
c/615231	: - 1 000.00 €
c/673	: + 1 000.00 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES	
c/74718	: + 38 500.00 €

Ces modifications portant notamment sur le reversement des subventions de la Région et du Ministère des Affaires Etrangères à l'AFRAT, qui gère le projet THOARD BENI NAIM, M. le Maire informe le conseil de la venue d'une délégation palestinienne à THOARD du 15 au 19 novembre prochains. Il précise qu'à cette occasion, une soirée d'accueil sera organisée le lundi 15

novembre 2021 à 18 heures en présence des élus et de la population. Le programme définitif sera prochainement établi et l'invitation pourra alors être lancée.

DCM12102021-4-Renouvellement du contrat de déneigement avec l'EURL BOYER

M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée, en 2018, avec l'EURL BOYER pour le déneigement de la commune. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 août 2021, il propose de la renouveler, aux mêmes conditions, à savoir : un terme fixe pour la campagne hivernale de 350 Euros HT et un terme variable de 13,20 Euros le kilomètre de voie déneigée aller-retour (liaisons incluses).

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention de déneigement avec l'EURL BOYER,
- autorise le maire à signer la convention qui sera établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2024.

DCM12102021-5-Participation de la commune aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune

M. le Maire rappelle que depuis 2 ans, la commune alloue une enveloppe de 1 500 euros pour aider les familles dont les enfants pratiquent une activités extra scolaire hors commune, à hauteur de 50 euros maximum par enfant. Pour information, cette participation a concerné 24 enfants en 2019 et 32 en 2020. Il propose de reconduire cette aide pour l'année 2021/2022.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- décide de reconduire le dispositif et d'allouer une enveloppe de 1 500 Euros pour la participation aux frais liés aux activités extra-scolaires hors commune ;
- dit que l'aide, calculée en fonction du nombre de demandes mais qui, en tout état de cause, ne pourra excéder 50 Euros par enfant, sera versée aux familles qui en adresseront la demande, accompagnée d'un justificatif (licence, attestation d'inscription) et d'un RIB, en mairie avant le 30 novembre 2021.

DCM28062021-6-Point sur les travaux

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Claude FABRE, adjoint aux travaux.

Réseaux Les Bourres

Les travaux sont terminés, à l'exception de quelques reprises encore à faire avant l'établissement du décompte général définitif.

Fibre

L'armoire NRO du Serre a été déplacée au virage du Bœuf afin d'éviter toute nuisance sonore. Une autre armoire Fibre a été installée devant l'école rue des Prés du Riou.

Etanchéité La Forge

Les travaux sont en cours et seront terminés cette semaine.

Jardin de l'Horloge

GEOPARC a entrepris les travaux de rénovation du jardin de l'horloge. Par contre, la plantation d'un cèdre ne semble pas une bonne idée vu l'ampleur que va prendre cet arbre à terme. Il faut leur demander de le remplacer par une autre essence.

Signalisation d'information locale

K. DELAYE doit retourner voir M. PILATE avec une simulation du projet afin d'obtenir son accord pour l'implantation sur sa parcelle.

Eglise

Les travaux de peinture devraient être terminés fin du mois. Une réunion est prévue ce vendredi pour faire le point sur l'avancée des travaux encore à réaliser.

Commission de sécurité de la Maison de retraite

La commission de sécurité a eu lieu ce lundi et n'a fait l'objet d'aucune observation grave.

Commission Travaux

La prochaine commission Travaux se tiendra mercredi 20 octobre 2021 à 18 heures en mairie. Une convocation sera envoyée par le secrétariat.

M. LAFOND propose d'aborder notamment les règles d'élagage aux abords des ouvrages ORANGE et ENEDIS.

DCM12102021-7- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

M. le Maire informe qu'il a validé la mise en place d'un contrat d'entretien pour l'éclairage public par l'entreprise APEI MAGAUD pour un montant HT de 1 680 Euros pour 2 passages par an. Le remplacement éventuel de pièces (ampoule, ballast, douille, amorceur, condensateur) sera facturé à l'unité remplacée selon prix indiqués dans le contrat.

Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 21 heures 15 minutes.